Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 079-200069755-20250319-DP20250058-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Animation du territoire

OBJET : **Pays d'art et d'histoire - Demande de subvention 2025**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Considérant que le Pays d'art et d'histoire de Mellois en Poitou propose des animations en 2025 ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de solliciter à ce titre des subventions auprès des partenaires institutionnels : la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC), le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle Aquitaine ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter financièrement pour l'année 2025 les partenaires suivants :

- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres pour un montant de 8 500€

- La Région Nouvelle Aquitaine pour un montant de 15 000€

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine pour un montant de 12 000€

- La Région Nouvelle Aquitaine pour le programme PAI le montant de 2 500€

Le montant total des subventions sollicitées est de 38 000€.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES	
2188	Autres immobilisations corporelles	12 725,00	Autofinancement	80 689,00
60623	Alimentation	200,00	Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine	12 000,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 079-200069755-20250319-DP20250058-AU

60632	Fournitures petite équipement	1 400,00	Conseil régional Nouvelle Aquitaine	15 000,00
6065	Livres disques	150,00	Conseil départemental des Deux-Sèvres	8 500,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	Région Nouvelle Aquitaine - PAI	2 500,00
6228	Honoraires	12 114,00		
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00		
6257	Réception	900,00		
	Ressources humaines	87 000,00		
TOTAL		**118 689,00**	**TOTAL**	**118 689,00**

Article 2 : De signer les demandes de subvention pour un montant de 38 000€.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
19 mars 2025